

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dalia Pinzon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4b3fcff0647d6398876f3d64>

Date d'obtention : 2024-03-04 16:19:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un outil pour les intervenants dans les milieux scolaires qui permet d'agir d'une façon efficace auprès des élèves impliqués dans une situation de sextage

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait qu'il a un encadrement, une uniformisation des interventions et une définition plus claire des rôles de chaque intervenant dans un cas de sextage, me permet d'intervenir tranquillement en fonction de la loi. Cela me protège à moi en tant qu'intervenante et aussi aux personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève.